

<https://snetap-fsu.fr/PAS-UN-PROBLEME-D-ARGENT-CHICHE-AUGMENTONS-MAINTENANT-LES-AESH-de-l.html>



**PAS UN PROBLÈME
D'ARGENT ! CHICHE !
AUGMENTONS MAINTENANT
LES AESH de l'Enseignement
Agricole Public !**

Date de mise en ligne : jeudi 1er avril 2021

- Métiers - AE-AESH - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La [DGER](#) lance un groupe de travail sur la rémunération...par de timides propositions dont les agents ne peuvent se satisfaire

Le mardi 30 janvier la DGER a réuni un groupe de travail (issu du [CTEA](#)) concernant la rémunération des [AESH](#) (d'autres groupes suivront sur tous les autres sujets-temps de travail, action sociale..., nous y veillerons). Ce groupe de travail faisait suite à nos nombreuses demandes et au travail déjà bien avancé en région Pays de la Loire. Lors de cette réunion, le document de travail (instruction) qui a été présenté avait pour vocation de rappeler des éléments de la NS de 2019 aux autorités académiques et aux directions d'établissement. La DGER a également acté que la note de service de décembre 2019 serait « toilettée » pour la rentrée prochaine.

Une réglementation trop peu respectée

Le groupe de travail s'est ouvert sur le constat terrible que nous avons porté : dans de trop nombreux établissements les textes réglementaires ne sont pas respectés. On peut citer ici des exemples : absence d'entretien professionnel, absence de revalorisation salariale, durée du contrat de travail non conforme, pas de validation du contrat par la [DRAAF](#), pas de prise en compte de l'ancienneté lors de la signature du contrat...Ainsi, ceux qu'il est de bon ton de louer quant à leur rôle dans l'école inclusive sont en fait méprisés...et ce de façon illégale.

Salaires : des propositions a minima

Face à cette situation, l'administration (qui ne nie pas l'existence de dysfonctionnements) nous propose donc un document en 4 blocs dont le principal est celui concernant la mise en place d'une grille d'évolution salariale « réactualisée ». Mais la déception est très grande quand nous constatons qu'il ne s'agit que d'une mise à jour liée à l'augmentation du [SMIC](#) (pour rappel une grande majorité de nos collègues ont un indice inférieur au SMIC et touchent de ce fait une indemnité différentielle). Une grille toujours bloquée entre un plancher (le SMIC à l'indice 332 et un plafond à l'indice 363). Le SNETAP a ici porté une augmentation plus ambitieuse que la simple actualisation du SMIC abondée de 2 points d'indice (comme l'a décidé la DGAFP), en demandant une orientation nationale forte sur ce sujet qui s'imposerait à tous les employeurs !

Avancer dans la carrière : des entretiens nécessaires dès la fin d'année scolaire

Comme le prévoient les textes réglementaires, les augmentations de salaires sont liées aux entretiens professionnels (qui aujourd'hui n'ont pas lieu...). Nous avons donc demandé que ceux-ci aient lieu avant la fin d'année scolaire (y compris pour les collègues qui ont signé un contrat depuis quelques semaines) ce qui leur permettra de voir leur rémunération augmenter de plusieurs points dès juillet 2021.

Régulariser la situation des collègues

Puisque l'administration reconnaît les dysfonctionnements et le non respect de la réglementation, nous avons demandé que les collègues [AESH](#), déjà en poste, et n'ayant pas bénéficié d'entretien professionnel, de prise en compte de leur ancienneté, d'une évolution d'échelon à l'occasion du passage en [CDI](#) voient leur situation régularisée et donc revalorisée depuis 2019 ! C'EST INDISPENSABLE.

Des conditions de recrutement

N PROBLÈME D'ARGENT ! CHICHE ! AUGMENTONS MAINTENANT LES AESH de l'Enseignement Agricole

Un des sujets majeurs, porté par la délégation du SNETAP-[FSU](#), fut aussi les conditions de recrutement. Nous avons réclamé que soit prise en compte l'ancienneté (à l'[EN](#) ou à l'Agri ou encore dans le maritime) ainsi que le niveau de diplôme de l'agent lors de la signature du contrat. Ces éléments devant nécessairement permettre aux AESH d'intégrer directement le 2ème ou 3ème échelon de la grille indiciaire.

La situation des collègues AESH, un sujet à aborder à l'échelle régionale en [CTREA](#).

Enfin, nous avons rappelé, et la DGER a acté ce point, que le sujet des contrats, de la rémunération devait être à l'ordre du jour des Comités techniques régionaux. Pour enfin avancer en région, pour permettre la transparence et réfléchir aux avancements. Le SNETAP-FSU portera ce point dans les [CTREA](#) du 3ème trimestre.

Nous allons continuer à porter dans les [régions](#), à l'échelle nationale ces revendications pour qu'enfin la situation financière des AESH commence à s'améliorer.

D'ores et déjà, nous appelons tous les AESH à participer à la journée de mobilisation du 8 avril : [AESH : toutes et tous dans l'action le 8 avril !](#)

Le Collectif AESH du SNETAP-FSU

Mélanie GIRARD, Baptiste CHAUVIN, Fabrice CARDON,

Thibault MARCEAU, Yoann VIGNER